Document de position de l'UICN pour la COP16 de la CNULCD

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Seizième session de la Conférence des Parties (COP16)
Riyad, Arabie Saoudite, 2-13 décembre 2024

Messages clés de l'UICN

1. **Placer les Solutions fondées sur la nature (SFN) au centre des efforts visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (Point 2 de l'ordre du jour).**
   - Lors de l'examen de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030, inclure les SFN parmi les instruments clés visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (projet de décision 1).
2. **Accélérer le développement d'initiatives et de partenariats qui favorisent les synergies entre les Conventions de Rio et autres AME, en utilisant la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) comme point d'entrée (Point 3 de l'ordre du jour).**
   - S'engager à établir des liens opérationnels concrets entre les Conventions de Rio (projet de décision 2), et promouvoir et renforcer les relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales.
3. **Accroître les mesures de restauration des pâturages, des prairies et des terres agricoles pour des avantages en matière de climat et de biodiversité (Points 4 et 5 de l'ordre du jour).**
   - Renforcer les politiques habilitantes et augmenter les investissements dans la restauration des pâturages et des prairies.
   - Accroître l'identification et la reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) dans les prairies gérées par des éleveurs.
   - Adopter des approches écosystémiques pour restaurer les terres agricoles afin d'obtenir des sols sains et améliorer la biodiversité des sols, soutenant ainsi des systèmes agroalimentaires durables.
4. **Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux impacts de la sécheresse (Points 4 et 5 de l'ordre du jour).**
   - Prendre des mesures et renforcer l'élan politique pour améliorer la gestion et la gouvernance de la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en adoptant une décision sur la sécheresse (projet de décision 9), et en établissant et en développant plus avant un cadre mondial sur la résilience à la sécheresse visant à promouvoir une gestion proactive des risques de sécheresse, qui s'aligne sur les principes des SFN et soit élaboré dans le cadre d'un processus inclusif et sensible aux conflits.
   - Renforcer la gestion de la sécheresse, y compris les systèmes d'alerte précoce, en adoptant une approche basée sur l'impact, en renforçant la collaboration intersectorielle et en intégrant les paramètres reliant la sécheresse à la santé des terres et des écosystèmes.
5. **Promouvoir un engagement inclusif des parties prenantes dans la restauration des terres (Point 7 de l'ordre du jour).**
   - Accroître la capacité, la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de femmes et de jeunes, les organisations de la société civile et le secteur privé dans les processus de la CNULCD et l'obtention de la NDT (projets de décisions 3 et 4).
   - Adopter des approches de restauration des terres fondées sur les droits de l'Homme, inclusives et sensibles aux questions de genre, et promouvoir la participation des groupes marginalisés tels que les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes à la prise de décision liée à la restauration des terres.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Sonia Peña Moreno
Directrice
Centre pour les politiques et le droit
Siège de l'UICN
sonia.penamoreno@iucn.org

Chetan Kumar
Directeur, Équipe forêts et prairies
Bureau régional pour l'Amérique du Nord
chetan.kumar@iucn.org

David Goodman
Responsable des politiques multilatérales
Centre pour les politiques et le droit
Siège de l'UICN
david.goodman@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Les trois quarts de la surface terrestre mondiale sont considérablement altérés, principalement pour la production alimentaire et la foresterie, et jusqu'à 40% des terres mondiales sont dégradées. Cela a un impact négatif sur la biodiversité, la productivité des terres, le stockage de carbone, le cycle hydrologique et le fonctionnement plus large des écosystèmes, ainsi que sur les populations humaines et les activités économiques tributaires de terres saines.

En tant que dernière des trois conventions de Rio à se réunir à la fin de 2024, la COP16 de la CNULCD se déroule dans le contexte d'une crise interdépendante du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres, ainsi que de progrès grandement insuffisants par rapport aux objectifs sociétaux, y compris les Objectifs de développement durable (ODD) (UN, 2024). Il existe un besoin collectif d'intensifier nos actions et d'augmenter nos investissements pour prévenir et restaurer les terres dégradées, lutter contre la sécheresse qui ne cesse de s'aggraver, améliorer la santé de nos sols et assurer l'inclusion de tous (femmes, jeunes et peuples autochtones), et de le faire rapidement et à grande échelle.

Au moment où la CNULCD célèbre son 30e anniversaire, la nécessité d'accélérer l'action en matière de dégradation des terres, de sécurité alimentaire et de résilience à la sécheresse est plus urgente que jamais.

Dans ce contexte, l'UICN formule les recommandations suivantes aux Parties :

1. Placer les Solutions fondées sur la nature (SFN) au centre des efforts visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (Point 2 de l'ordre du jour).

- ✓ *Lors de l'examen de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030, inclure les SFN parmi les instruments clés visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (projet de décision 1).*

Suite à l'adoption d'une définition multilatéralement convenue des SFN en 2022 (UNEP/EA.5/Res.5), les Parties à la Convention ont reconnu les SFN comme une approche précieuse pour faire face aux crises environnementales interdépendantes de la dégradation des terres, de la perte de biodiversité et des changements climatiques (Décision 8/COP.15). L'UICN encourage donc les Parties à accorder une plus grande importance des SFN pour aborder les éléments clés du travail de la Convention, et à adopter des SFN dans leurs plans et stratégies nationaux pour renforcer l'environnement propice à la mise en œuvre de la NDT.

L'intensification de la mise en œuvre et des investissements dans les SFN en tant qu'option privilégiée pour la réalisation des objectifs nationaux en matière de NDT générerait de multiples avantages dans toute une gamme d'objectifs, de la gestion durable des terres et la résilience à la sécheresse à la réduction de la pauvreté et l'adaptation climatique. Cette approche, approuvée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.6/Res.14), fournit une réponse globale et équilibrée pour atteindre les objectifs de la Convention, et pourrait inclure toute une série d'interventions, telles que la restauration de paysages forestiers, les mesures de conservation par zone et l'agroécologie.

Le *Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature* fournit un cadre opérationnel concret pour soutenir la mise en œuvre à haute intégrité de ces solutions importantes sur le terrain, que les Parties sont encouragées à refléter dans leurs objectifs de NDT (UICN, 2020). Le Standard vise à guider l'intégration, la conception et l'intensification des interventions de SFN, et minimise le risque de résultats négatifs imprévus ou d'utilisation abusive.

Ce cadre inclusif accroît la responsabilisation, favorise la collaboration intersectorielle et garantit que les interventions de SFN soient plus résilientes, durables et adaptées aux besoins humains et environnementaux. En outre, l'intégration de SFN pour atteindre la NDT dans les politiques contribuera à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, et les Parties sont encouragées à utiliser des mécanismes de financement novateurs et inclusifs, y compris les paiements pour services écosystémiques et les approches mixtes, pour surmonter les obstacles tels que l'accès limité au financement, ainsi que les lacunes dans les politiques pour la promotion et l'intensification de SFN.

2. Accélérer le développement d'initiatives et de partenariats qui favorisent les synergies entre les Conventions de Rio et autres AME, en utilisant la NDT comme point d'entrée (Point 3 de l'ordre du jour).

- ✓ *S'engager à établir des liens opérationnels concrets entre les Conventions de Rio (projet de décision 2), et promouvoir et renforcer les relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales.*

La mise en œuvre de la NDT constitue un point d'entrée pour relever plusieurs défis sociétaux, et peut générer de multiples avantages, au-delà de la restauration d'hectares de terres. En reliant les différents secteurs liés à l'eau, à l'agriculture et à la conservation, la NDT, y compris par le biais d'approches intégrées de la santé des terres, a le potentiel de permettre d'atteindre les objectifs interdépendants des trois conventions.

Notant la Décision 8/COP.15, ces liens, y compris aux niveaux régional et national, permettront aux Parties d'exploiter les synergies et d'assurer une coordination et un alignement dans la préparation des principaux instruments nationaux dans le cadre de ces processus politiques, c'est-à-dire entre leurs objectifs en matière de NDT, leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. Cela nécessitera une approche pangouvernementale afin d'assurer la cohérence des politiques.

Si nécessaire, les Parties pourraient mandater des programmes de travail communs, des cadres communs d'établissement de rapports, des bases de données ou des systèmes d'information partagés et/ou autres initiatives et activités pratiques visant à améliorer la collaboration entre les conventions et minimiser les potentiels doublons. Par exemple, les résultats d'interventions de restauration en réponse aux objectifs interdépendants des conventions devraient être clairement reconnus et intégrés dans les rapports nationaux et pris en compte dans les rapports d'avancement mondiaux. L'UICN exhorte les Parties à considérer les SFN comme le cadre pour une action nationale coordonnée et des programmes conjoints, étant donné qu'il s'agit là d'un cadre opérationnel reconnu par les trois Conventions. Il est important de noter que les synergies et la mise en œuvre conjointe entre les AME ne doivent pas se faire au détriment d'un financement dédié à la restauration des terres ou à la gestion de la sécheresse.

Notant que le dernier trimestre de 2024 accueillera successivement la COP16 de la CDB à Cali, la COP29 de la CCNUCC à Bakou et la COP16 de la CNULCD à Riyad, l'UICN exhorte les présidences respectives de ces COP et les secrétariats des Conventions à explorer plus avant ces possibilités de collaboration.

3. Accroître les mesures de restauration des pâturages, des prairies et des terres agricoles pour des avantages en matière de climat et de biodiversité (Points 4 et 5 de l'ordre du jour).

✓ *Renforcer les politiques habilitantes et augmenter les investissements dans la restauration des pâturages et des prairies.*

En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2026 *Année internationale des prairies et des éleveurs* (A/Res/76/253). L'UICN a soutenu ce processus par le biais de plusieurs engagements de collaboration, y compris avec le WWF et la CNULCD sur le premier dialogue interactif sur la restauration des pâturages, ainsi que les dialogues régionaux ultérieurs sur les pâturages soutenus par les Parties entre 2020 et 2022. En outre, la Résolution de l'UICN « *Protéger et restaurer les écosystèmes de prairies et de savanes menacés* » (Résolution 7.009), ainsi que l'engagement actif du Groupe mondial de coordination de l'AIPE au sein de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, reconnaissent l'urgence de restaurer les prairies, celles-ci étant actuellement gravement menacées. L'UICN souligne que les écosystèmes de prairies soutiennent des services écosystémiques essentiels, notamment le stockage de carbone, la protection des sols et la conservation de la biodiversité. Par conséquent, l'UICN appelle les Parties à renforcer l'environnement propice pour accroître les connaissances sur les pâturages, améliorer le suivi des objectifs de NDT liés aux prairies, renforcer la collaboration entre les parties prenantes et augmenter les investissements novateurs pour la restauration des pâturages.

✓ *Accroître l'identification et la reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) dans les prairies gérées par des éleveurs.*

Les prairies abritent une riche biodiversité comprenant de grands mammifères herbivores et leurs prédateurs associés, des mammifères fouisseurs, de nombreuses espèces d'oiseaux et de micro-organismes, y compris des insectes, des invertébrés et une biodiversité du sol diverse, ainsi que de nombreuses espèces endémiques. Les prairies font vivre également deux milliards d'éleveurs. Reconnus comme des peuples autochtones mobiles, les éleveurs gèrent efficacement les prairies grâce au pâturage des animaux, et jouent un rôle clé dans la protection de la biodiversité en dehors des aires protégées. La biodiversité des prairies ne pourra être maintenue qu'en veillant à ce que ces interactions écosystémiques soient équilibrées, et le pâturage et le feu sont des processus importants contribuant à la dynamique de ces écosystèmes. L'amélioration de l'efficacité de la gestion de ces espaces (y compris la gestion des espèces envahissantes) nécessite de valoriser et de reconnaître l'importance de la gestion et de la gouvernance traditionnelles des terres par leurs utilisateurs locaux. L'UICN appelle donc les Parties à établir un cadre juridique reconnaissant que ces espaces contribuent à la conservation de la biodiversité dans les prairies.

✓ *Adopter des approches écosystémiques pour restaurer les terres agricoles afin d'obtenir des sols sains et améliorer la biodiversité des sols, soutenant ainsi des systèmes agroalimentaires durables.*

Les SFN sont essentielles pour équilibrer les demandes agricoles et pastorales avec les services de soutien naturels, et la mise en œuvre

de SFN adéquatement conçues dans l'agriculture peut contribuer efficacement à l'atténuation des changements climatiques, à l'amélioration de la résilience, à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration de la fertilité des sols et à la sécurisation des ressources en eau. Les Parties sont fortement encouragées à adopter des pratiques durables et à aider les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, à faire face aux coûts initiaux du déploiement de SFN et autres approches écosystémiques. En outre, les gouvernements devraient prioriser la santé des terres dans les politiques agricoles et utiliser la biodiversité des sols et des paysages comme indicateurs clés de succès. L'interdépendance de la biodiversité souterraine et aérienne devrait également être un facteur clé lors de l'élaboration de politiques et d'interventions visant à lutter contre la désertification.

4. Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux impacts de la sécheresse (Points 4 et 5 de l'ordre du jour).

✓ *Prendre des mesures et renforcer l'élan politique pour améliorer la gestion et la gouvernance de la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en adoptant une décision sur la sécheresse (projet de décision 9), et en établissant et en développant plus avant un cadre mondial sur la résilience à la sécheresse visant à promouvoir une gestion proactive des risques, qui s'aligne sur les principes des SFN et soit élaboré dans le cadre d'un processus inclusif et sensible aux conflits.*

Étant donné que la sécheresse est un facteur majeur de dégradation des écosystèmes et que plus de 75% de la population mondiale court le risque d'être touchée par des pénuries d'eau d'ici 2050 (UNCCD, 2022), la sécheresse deviendra un aspect de plus en plus critique de notre programme social et environnemental. Bien que de nombreux pays prévoient des réponses d'urgence à la sécheresse, les avantages d'approches plus proactives, préplanifiées et coopératives sont importants (Magero et al., 2024). Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse fournit des recommandations claires sur les moyens de renforcer la coopération en la matière (ICCD/COP(16)/20). L'UICN considère qu'il est essentiel qu'un Cadre mondial sur la résilience à la sécheresse soit établi, et considère la COP16 de la CNULCD comme un moment opportun pour avancer sur cette question. En outre, les Parties devraient prendre des mesures visant à créer un instrument juridiquement contraignant pour lutter efficacement contre la sécheresse, soit par un amendement à la Convention, soit par un protocole facultatif. Le processus d'élaboration de ce Cadre devrait être participatif, fondé sur les droits de l'Homme et sensible aux questions de genre. Étant donné que la gestion de la sécheresse recoupe plusieurs politiques sectorielles, les Parties devraient inclure dans le Cadre des dispositions visant à renforcer les mécanismes nationaux de gestion intégrée de la sécheresse et d'alerte précoce, parallèlement à la gestion intersectorielle des ressources foncières. Les travaux visant à renforcer les mécanismes régionaux de coordination en matière d'alerte précoce et de réponse devraient également être mis en avant.

✓ *Renforcer la gestion de la sécheresse, y compris les systèmes d'alerte précoce, en adoptant une approche basée sur l'impact, en renforçant la collaboration intersectorielle et en intégrant les mesures reliant la sécheresse à la santé des terres et des écosystèmes.*

La sécheresse est un phénomène naturel dans de nombreuses régions du monde, mais les modèles d'alerte précoce et de réponse ont généralement été trop axés sur le suivi des précipitations et les réponses à court terme visant à aider les communautés à gérer les moyens d'existence et l'insécurité alimentaire découlant de la sécheresse. Les Parties devraient s'efforcer de faire en sorte que les systèmes de gestion de la sécheresse à tous les niveaux reposent sur une collaboration intersectorielle, en favorisant des approches de gestion de la sécheresse à plus long terme, fondées sur la nature et sensibles aux conflits, afin de réduire la vulnérabilité structurelle à la sécheresse tant au niveau des écosystèmes que des communautés. Les systèmes d'alerte précoce à la sécheresse devraient être développés à partir d'une approche basée sur l'impact, de données et de mesures provenant de diverses sources, y compris des données relatives à l'utilisation de l'eau, à la santé des sols et au couvert forestier, ainsi que de données sociales et économiques, qui affectent l'ampleur et la gravité de la sécheresse. Un tel modèle devrait permettre un suivi périodique des interventions en cas de sécheresse afin de déterminer l'impact, ainsi que de stimuler l'amélioration continue, à mesure que les pays progressent dans la courbe d'apprentissage.

5. Promouvoir un engagement inclusif des parties prenantes dans la restauration des terres (Point 7 de l'ordre du jour).

✓ *Accroître la capacité, la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de femmes et de jeunes, les organisations de la société civile et le secteur privé dans les processus de la CNULCD et l'obtention de la NDT (projets de décisions 3 et 4).*

La restauration des terres ne pourra se faire sans la participation effective de toutes les parties prenantes concernées. L'UICN appelle les Parties

à assurer la participation et un engagement effectif des peuples autochtones, des organisations de femmes et de jeunes, des organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions et processus de la CNULCD. En outre, l'UICN appelle les Parties à reconnaître la valeur du rôle de la société civile en tant qu'acteur essentiel dans la définition, la planification, la mise en œuvre et la diffusion de bonnes pratiques de gestion durable des terres, et à agir en tant que voix des sans-voix. Les Parties sont donc également encouragées, en étroite collaboration avec le Groupe des organisations de la société civile de la CNULCD, à accroître les capacités et l'engagement des organisations de la société civile, y compris les peuples autochtones, les organisations de femmes et de jeunes et le secteur privé, à être plus visibles, à communiquer et à respecter les principes de la NDT, ains qu'à s'exprimer pendant les négociations. Les Parties et autres parties prenantes sont en outre encouragées à travailler ensemble, par exemple par le biais de programmes tels que l'Initiative verte saoudienne et l'Initiative verte du Moyen-Orient, et avec des investisseurs privés pour développer des incitations et un environnement propice à des investissements novateurs et durables dans la restauration des terres.

- ✓ *Adopter des approches de restauration des terres fondées sur les droits de l'Homme, inclusives et sensibles aux questions de genre, et promouvoir la participation des groupes marginalisés tels que les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes dans la prise de décision liée à la restauration des terres.*

L'impact de la dégradation des terres et de la désertification affecte les femmes de manière disproportionnée (UNCCD, 2022). Les Parties devraient veiller à ce que, conformément à la *Déclaration d'Abidjan sur « Atteindre l'égalité des sexes pour une restauration des terres réussie »* (ICCD/COP(15)/23), la réalisation de la NDT s'accompagne d'une égalité des chances pour les hommes, les femmes et les groupes marginalisés de posséder, d'accéder, d'utiliser et de contrôler les terres, sans pratiques discriminatoires. L'UICN exhorte donc les Parties à mettre en œuvre et à intensifier des interventions et politiques de NDT sensibles aux questions de genre afin de lutter contre les disparités et réduire les préjugés sexistes en promouvant l'égalité, les droits de l'Homme et l'inclusion en matière de genre dans la prise de décision. L'UICN salue et recommande en outre aux Parties de soutenir la campagne #Herland, qui vise à promouvoir des exemples réussis de contributions de femmes à la gestion durable des terres, et se tient prête à continuer à soutenir les Parties dans l'élaboration et le renforcement de plans et programmes sensibles aux questions de genre, y compris dans les interventions de NDT.